

Type	N°	Rév.	Page
SEC		B	1/8

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE (PCA) EN CAS DE PANDEMIE GRIPPALE A/H1N1

1 - OBJET

Cette instruction doit permettre de définir clairement les démarches et les actions à effectuer chez AXIMA REFRIGERATION en cas de pandémie de grippe A/H1N1 de niveau 5B ou 6 en France.

Une pandémie se caractérise par :

- une durée de pandémie de huit à douze semaines avec un taux d'absentéisme de 25%
- un pic de pandémie de deux semaines avec un taux d'absentéisme de 40%.

2 - OBJECTIFS

Aborder une pandémie grippale A/H1N1 de niveau 5B ou 6 en France de manière humaine, efficace et concrète en :

- Maintenant le fonctionnement de l'entreprise le plus proche possible des conditions normales tout en protégeant la santé et la sécurité de nos personnels ;
- Maintenant nos prestations de service au niveau le plus élevé possible dans certains domaines d'intérêt vital (santé, distribution alimentaire, opérations funéraires, énergie, communication,...) dans le cas où une interruption temporaire des activités non-essentiels serait décidée par les autorités;

3 - CHAMP D'APPLICATION

La présente instruction s'applique à l'ensemble des agences et services du siège d'AXIMA REFRIGERATION. Ce plan prendra effet dès qu'une alerte Pandémie Grippale sera avérée et confirmée par les services de l'Etat.

4 - DEFINITIONS

4.1 - Grippe A/H1N1

La nouvelle grippe A/H1N1 est une infection humaine provoquée par un virus grippal qui infecte habituellement les porcs. Dans l'épidémie actuelle, les virus isolés chez les malades sont des virus qui appartiennent à la famille A/H1N1.

Dans le cas présent, ce n'est pas une grippe porcine. C'est une infection à un virus qui s'est développé chez le porc mais qui maintenant se transmet d'homme à homme.

Ce virus est différent du virus H1N1 de grippe saisonnière, virus d'origine humaine qui circule habituellement.

4.2 - Pandémie

Une pandémie est une épidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population et présente sur une large zone géographique.

Les conséquences d'une pandémie lorsqu'elle ne peut être maîtrisée peuvent être très importantes.

B	Y. VICAUD		L. MEYKUCHEL		P. HOURCADE		01/09/2009
A	Y. VICAUD		L. MEYKUCHEL		P. HOURCADE		01/07/2009
Indice	Rédacteur	Visa	Vérificateur	Visa	Approbateur	Visa	Date application

Type	N°	Rév.	Page
SEC		B	2/8

4.3 – Niveaux d'alerte de pandémie

Les niveaux d'alerte de pandémie grippale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) correspondent aux six phases d'une pandémie telles que définies par l'organisation dans son plan mondial de préparation à une épidémie de grippe de 2005.

Niveau 1 : pas de nouveau virus grippal animal circulant chez l'homme.

Niveau 2 A : épizootie à l'étranger. Un virus animal, connu pour avoir provoqué des infections chez l'homme, est identifié sur des animaux à l'étranger.

Niveau 2 B : épizootie en France. Même que précédemment.

Niveau 3 A : cas humains isolés à l'étranger.

Niveau 3 B : cas humains isolés détectés en France. Une cellule interministérielle de crise, qui se réunit quotidiennement, est activée.

Niveau 4 A : début de transmission interhumaine à l'étranger. On commence à envisager la suspension des liaisons aériennes avec les zones touchées, et une mise en quarantaine des voyageurs qui en viennent

Niveau 4 B : début de transmission interhumaine en France. Une distribution de masques et de traitement antiviraux pour les malades et leur entourage est prévue. Dans les zones touchées, le plan prévoit la fermeture des crèches, des écoles et des internats.

Niveau 5 A : extension géographique de la transmission interhumaine du virus à l'étranger. Le plan propose notamment d'interrompre les liaisons maritimes, aériennes et terrestres avec les pays contaminés et de placer en quarantaine les voyageurs en route depuis ces pays. La délivrance de visas dans les pays touchés pourrait être suspendue et le contrôle sanitaire aux frontières renforcé. Un dispositif de traçabilité des voyageurs est instauré. L'utilisation du vaccin pré-pandémique, s'il est efficace, pourrait être décidée tandis que les firmes pharmaceutiques se tiennent prêtes à produire le vaccin pandémique (s'il existe). Les hôpitaux vérifient l'état de leur stock de kits de tests. La mobilisation de la réserve sanitaire pourrait être décrétée.

Niveau 5 B et 6 : le virus se répand en France, l'état de pandémie est déclaré. Les frontières peuvent être placées sous contrôle, les arrivées et départs internationaux de passagers interrompus. Le port de masques chirurgicaux par les malades est obligatoire, le droit de visite dans les hôpitaux limité. Les personnes indemnes sont incitées à porter des masques dans les lieux publics. Les mouvements de la population sont restreints : dans les zones les plus gravement touchées les transports en commun restent à quai, on incite les Français à faire des stocks de nourriture pour éviter les sorties trop fréquentes. Les établissements scolaires sont fermés sur tout le territoire, l'enseignement est assuré par vidéo, et les spectacles et les manifestations publiques sont annulés. Le travail à distance est développé.

Niveau 7 : fin de la vague pandémique. Elle intervient quand l'OMS annonce une baisse des cas à l'étranger ou si l'on passe en dessous du seuil épidémique : le nombre de cas recensés sur une semaine descend à moins de 10 % du nombre enregistré lors de la semaine de pic pandémique. La cellule interministérielle décide du maintien ou de la levée des mesures décidées antérieurement et soutient la reprise des activités essentielles.

4 – MODE OPERATOIRE pendant une pandémie de niveau 5B ou 6

4.1 – Activation de la cellule de crise

Afin de suivre et d'évaluer la situation, la cellule de crise d'AXIMA REFRIGERATION se réunira périodiquement (fréquence à adapter à la situation). La réunion téléphonique sera privilégiée.

La cellule de crise est composée de : P. HOURCADE (PDG) / L. MEYKUCHEL (DG) / R. GREINER (DGA) / V. FOURNEL (DRH) / S. PHILIPPE (Juridique) / Y. VICAUD (Sécurité ARF) / P. MORGEN (Achat) / service Informatique / Médecin du travail / un représentant du CHSCT

4.2 – Services centraux du siège

Afin de garantir le fonctionnement normal de l'entreprise en période de pandémie, les services supports du siège suivants seront maintenus et auront des missions prioritaires. Il s'agit de :

- la DIRECTION GENERALE

Suivi et évaluation de la situation.
Relation avec le groupe GDF SUEZ.
Relation avec les clients
Communication interne et externe

- le service RH

Gestion de la paye des salariés
Gestion de l'absentéisme (conseil aux salariés,...)

- le service SANTE SECURITE

Suivi de l'évolution de la situation (cellule de veille)
Conseil de la Direction générale
Suivi des stocks d'EPI et produits d'hygiène
Assistance technique des agences

- le service INFORMATIQUE

Maintien en fonctionnement des serveurs de messagerie électronique.
Maintien en fonctionnement des différents intranets et extranets.
Mise à disposition d'accès à distance pour les Directeurs / Chefs de service / Responsables régionaux/
Chefs d'agence

- le service ACHATS

Assure les relations avec les fournisseurs prioritaires (Communication, carburant, travail temporaire, fournisseurs de fluides, ...)

- la direction FINANCIERE

Comptabilité fournisseurs, comptabilité clients, trésorerie, contrôle de gestion,...

- l'ACCUEIL TELEPHONIQUE au standard de Nantes afin de maintenir des liens avec l'extérieur (clients, salariés, autorités,...)

- le service JURIDIQUE

Assistance des agences en cas d'arrêt de prestations, en cas de prise de retard sur planning, en cas de décalage de prestation,...

Type	N°	Rév.	Page
SEC		B	4/8

4.3 – Activités d'installation

En période pandémique, l'objectif prioritaire est de maintenir une activité proche de la normale, tout en protégeant la santé de nos collaborateurs (cf § 5 de la présente instruction).

Par contre, si l'absentéisme devient important au sein du personnel AXIMA REFRIGERATION (y compris intérimaires), certains chantiers pourront être arrêtés ou ralentis provisoirement. Un courrier en recommandé avec AR invoquant le cas de force majeure informera le client des motifs et des conséquences possibles de cette décision : décalage planning, retard livraison,... (voir courrier type JUR).

Une procédure similaire est à mettre en place si l'absentéisme affecte un sous-traitant ou bien un fournisseur, ce qui aura pour conséquence un non-respect des plannings de montage ou de livraison de matériel.

Pendant les semaines où une interruption temporaire des activités non-essentiels serait décidée par les autorités, toutes les activités d'installation seront stoppées. Les personnels dont les compétences peuvent être utiles aux activités de services (metteur au point, encadrement,...) pourront être transférés au SERVICE SAV.

4.4 – Activités de service

En période pandémique, l'objectif prioritaire est de maintenir une activité proche de la normale, tout en protégeant la santé de nos collaborateurs (cf § 5 de la présente instruction).

Par contre, si l'absentéisme devient important au sein du personnel AXIMA REFRIGERATION (y compris intérimaires), les prestations pourront être limitées aux dépannages dans les domaines confiés à AXIMA REFRIGERATION et au contrôle du bon fonctionnement des installations. Un courrier en recommandé avec AR invoquant le cas de force majeure informera le client des motifs et des conséquences possibles de cette décision (voir courrier type JUR).

Une procédure similaire est à mettre en place si l'absentéisme affecte un sous-traitant ou bien un fournisseur, ce qui aura pour conséquence un non-respect de prestation de maintenance ou de livraison de matériel.

Le cas échéant et si **une interruption temporaire des activités non-essentiels serait décidée par les autorités**, les prestations seront réalisées en priorité dans les secteurs d'activités d'intérêts vitaux en tenant compte des effectifs présents.

4.4.1. Secteurs d'activités concernés

Les secteurs d'activités d'intérêt vital (SAIV) visés par le maintien d'une activité de service sont :

- la distribution alimentaire (logistique/stockage, surfaces de vente, usines agroalimentaires)
- le secteur de la santé (hôpitaux, maisons de retraite, usines pharmaceutiques, pharmacies, ...)
- le secteur mortuaire (morgue, espace funéraires,...)
- ainsi que toute activité réquisitionnée dans le cadre d'une pandémie (certain secteur chimique, distribution de carburants,...).

4.4.2. Conditions d'intervention

Afin de maintenir une activité de service de qualité capable de répondre aux besoins de nos clients ci-dessus désignés, 2 conditions préalables sont définies :

- On ne prendra en compte que les demandes des clients en contrat.
- Seules les interventions de dépannages seront assurées (arrêt des programmes préventifs)

4.4.3. Equipe d'intervention

Pour maintenir une activité de service dans les SAIV, chaque agence ou antenne désignera une équipe d'intervention.

Type	N°	Rév.	Page
SEC		B	5/8

Cette équipe sera composée de :

- un cadre de permanence (chef d'agence, responsable SAV,...) chargé de coordonner les appels, distribuer/suivre les dépannages, doter en EPI les techniciens,...
- des techniciens d'intervention (nombre à définir par le chef d'agence en fonction du nombre de sites concernés et des compétences requises)

Une équipe d'astreinte sera également désignée pour les nuits, week-end et jours fériés.

Le choix des techniciens se fera sur la base du volontariat ou à défaut ils seront désignés en cas de besoin. Nota : le droit de retrait ne peut s'appliquer dans le cadre d'une pandémie.

4.4.4. Gestion des pièces de rechange

Nos principaux fournisseurs (FRITECH, LEFROID, GAZECHIM et WESTFALLEN) ont été sollicités pour qu'ils maintiennent leur livraison.

Néanmoins, 3 magasins internes de pièces de rechange sont réquisitionnés au niveau national :

- RENNES : couverture des régions OUEST et NORD/IDF
- POITIERS : couverture des régions CENTRE et SUD-OUEST
- STRASBOURG : couverture des régions EST et SUD-EST

Les missions de ces magasins seront de :

- réceptionner les demandes de réapprovisionnement
- commander aux fournisseurs
- suivre l'approvisionnement en agences

Une augmentation des stocks habituels, notamment fluides, est à prévoir.

5 – Protection des salariés

5.1 Mesures générales

Afin de limiter la prolifération de la pandémie, des mesures générales d'organisation pourront être mises en œuvre :

- tout rassemblement à caractère informatif (cérémonie – bilans annuels...) ou festif (pot de départ – soirées...) sera proscrit,
- les réunions seront réduites au strict minimum – leur durée sera limitée,
- le nombre de personnes dans une même salle sera également limité,
- on privilégiera au maximum le recours aux conférences téléphoniques
- le télétravail sera favorisé chaque fois que cela est possible (notamment pour les fonctions support).

5.2 - Information et sensibilisation

Les affiches ci-dessous sont mises en place dans nos différents locaux et ont été diffusées à tous nos salariés avec les bulletins de salaire de JUILLET 2009. Nos équipes d'intervention seront sensibilisées lors d'une causerie sécurité.



Type	N°	Rév.	Page
SEC		B	6/8

5.3 Moyens de prévention et protections individuelles

Les moyens de prévention et de protection dépendent des situations dans lesquelles les salariés se retrouvent (trajet, travail sur un site, travail au bureau,...).

Légende :

MAP : Masque anti projection (appelé communément masque chirurgical) avec barrette nasale antibuée et liens à nouer Type II

FFP2 : Appareil de protection respiratoire individuel ; demi masque jetable de type FFP2 avec ou sans soupape

GANT UN : Paire de gants à usage unique non stériles pré poudrés

GANT RU : Paire de gants réutilisables.

Description de la situation	Exemples	Moyens de protection
Trajet domicile / lieu habituel de travail (ou lieu habituel de travail / lieu d'intervention) et inversement ; par moyen de transport individuel, normalement sans contact avec des personnes pouvant être source de contamination	Trajet en voiture (seul dans le véhicule)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pas de mesure particulière de protection faciale ⇒ Lavage des mains à l'arrivée sur le lieu de travail (inversement en arrivant chez soi)
Travail en atmosphère naturelle avec respect de règles de protection sanitaire (maintien de la distance sociale de 2 mètres entre les membres du groupe de travail qui par ailleurs ne présentent aucun des symptômes de la grippe). Les membres du groupe de travail sont connus ; l'historique des personnes simultanément en présence peut être établi.	Travail en bureau, dans une installation de production, sur un site,...	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pas de mesure particulière de protection faciale ⇒ Règle d'hygiène de base : Lavage des mains ; opération répétée régulièrement
Idem situation précédente mais, ponctuellement, les règles concernant le maintien des distances peuvent ne pas être respectées.	Travail en bureau partagé, en équipe,...	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Port du MAP ⇒ Règle d'hygiène de base : Lavage des mains ; opération répétée régulièrement
Présence ponctuelle dans un milieu confiné de plusieurs personnes appartenant ou non au même groupe de travail. L'historique des personnes simultanément en présence ne peut pas être établi.	Utilisation des ascenseurs sur le lieu de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintien du FFP2 ou du MAP utilisé pour le trajet, sinon port d'un MAP ⇒ Règle d'hygiène de base : Lavage des mains ; opération répétée régulièrement
Travail en groupe, en milieu confiné (ou avec forte proximité) avec nécessité de communication orale entre les membres du groupe. Il y a possibilité de rotation du personnel. Les membres du groupe de travail sont connus ; l'historique des personnes simultanément en présence peut être établi.	Travail en salle de crise, centres d'appel.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Port du MAP ⇒ Règle d'hygiène de base : Lavage des mains ; opération répétée régulièrement (en particulier avant la pose du masque et après avoir ôté le masque) ⇒ Spray-désinf ou Ling-désinf pour traiter les éléments du poste de travail susceptibles d'être touchés avec les mains (exemple du matériel informatique et des périphériques : clavier, souris, boutons..) ou d'être en contact avec le visage (exemple du combiné téléphonique) en cas de rotation de personnel sur un même poste de travail. Cette opération de désinfection est réalisée par la personne qui reprend le poste.

Description de la situation	Exemples	Moyens de protection
Idem situation précédente mais, ponctuellement, les règles concernant le maintien des distances peuvent ne pas être respectées.	Travail en bureau partagé, en équipe,...	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Port du MAP ⇒ Règle d'hygiène de base : Lavage des mains ; opération répétée régulièrement
Présence ponctuelle dans un milieu confiné de plusieurs personnes appartenant ou non au même groupe de travail. L'historique des personnes simultanément en présence ne peut pas être établi.	Utilisation des ascenseurs sur le lieu de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintien du FFP2 ou du MAP utilisé pour le trajet, sinon port d'un MAP ⇒ Règle d'hygiène de base : Lavage des mains ; opération répétée régulièrement
Travail en groupe, en milieu confiné (ou avec forte proximité) avec nécessité de communication orale entre les membres du groupe. Il y a possibilité de rotation du personnel. Les membres du groupe de travail sont connus ; l'historique des personnes simultanément en présence peut être établi.	Travail en salle de crise, centres d'appel.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Port du MAP ⇒ Règle d'hygiène de base : Lavage des mains ; opération répétée régulièrement (en particulier avant la pose du masque et après avoir ôté le masque) ⇒ Spray-désinf ou Ling-désinf pour traiter les éléments du poste de travail susceptibles d'être touchés avec les mains (exemple du matériel informatique et des périphériques : clavier, souris, boutons..) ou d'être en contact avec le visage (exemple du combiné téléphonique) en cas de rotation de personnel sur un même poste de travail. Cette opération de désinfection est réalisée par la personne qui reprend le poste.
Travail au contact de personnes non connues ou dont l'état de contagiosité ne pourra être établi même a posteriori.	Intervention chez le client externe	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Port du FFP2 pour réaliser l'intervention ⇒ Gants UN (ou Gants RU désinfectés après l'intervention) ⇒ Lunettes (ou Lunettes vue) ⇒ Solu-Hydro Gel avec soi lors de l'intervention (désinfection des mains avant la pose du masque et des gants ; désinfection des mains après enlèvement des gants et après avoir ôté le masque)
Travail avec possibilité d'être au contact avec des personnes présentant les symptômes de la maladie ou contagieuses	Accueil, diagnostic ou soins effectués par le personnel médical	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ MAP pour la personne présentant les symptômes ⇒ FFP2 + Lunettes + Gants UN + Blouse pour le personnel accueillant les personnes symptomatiques ⇒ Solu-Hydro Gel (désinfection des mains avant la pose du masque et des gants ; désinfection des mains après enlèvement des gants et après avoir ôté le masque, les lunettes et le vêtement à usage unique) ⇒ Spray-désinf + Ling-désinf pour désinfecter l'environnement de travail de la personne symptomatique ⇒ Port obligatoire du MAP et Lavage des mains pour les personnes « de contact »
Utilisation des toilettes sur le lieu de travail		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Savon-liqu + Ess-Main-Pap <p>Note : Les systèmes de séchage des mains par air soufflant sont désactivés ; l'utilisation d'essuie-mains avec bobine, rouleau de tissu (ou de non tissé) est proscrite</p>

Type	N°	Rév.	Page
SEC		B	8/8

5.4 – Gestion des masques

Deux types de masques sont disponibles en cas de pandémie :

- les Masques Anti-Projection (MAP). Ce type de masque prévient la contagion de l'entourage et de l'environnement. Il est porté par une personne potentiellement contagieuse et protège les autres personnes.
- les masques FFP2 ou FFP3. Ils protègent le porteur du masque d'une possible contamination.

Le stock général de masques MAP ou FFP2 est géré au niveau national par la BU FISA. Ce stock est mis à la disposition des agences AXIMA. Les modalités d'approvisionnement seront diffusées ultérieurement.

Les équipes d'exploitation peuvent également utiliser les masques FFP2 ou FFP3 qu'elles ont déjà en stock à raison de 2 par jour et par personne.

Le port de ce masque sera obligatoire avec changement systématique au bout de 4 heures maximum même pour les personnes restant dans un bureau.

5.5 – Gestion des gants et combinaisons

Lors des interventions réalisées dans certains établissements particuliers (hôpitaux, services infectieux, laboratoires...), les techniciens seront potentiellement amenés à porter des équipements de protection individuelle complémentaires :

- gants nitrile
- sur chaussures
- combinaisons jetables

Pour ces équipements spécifiques, chaque agence organise un stock adéquat ou organise la mise à jour du plan de prévention pour que le client nous les mette à disposition.

5.6 – Gestion des savons et gels hydro alcoolique

Le lavage des mains doit se faire en priorité avec de l'eau et du savon. L'essuyage doit se faire en priorité avec des essuie-mains en papier jetables. Des poubelles munis de couvercles et équipés d'un sac plastique doivent être installés pour recevoir les déchets.

C'est à ce titre que tous les points de lavage des mains existants dans les locaux AXIMA seront équipés de distributeurs de savon anti sceptique et de distributeurs d'essuie-mains papier jetables.

La société de service pour le nettoyage des locaux s'occupera de ses mises à disposition.

Pour les interventions à l'extérieur de l'entreprise (clients,...), ces règles doivent également être respectées lorsque cela est possible (mise à disposition de lavabos équipés de savon et d'essuie-mains papier).

Par mesures de sécurité pour pallier l'absence de moyens de lavage des mains, tous les salariés intervenant à l'extérieur des locaux de l'entreprise recevront une solution de lavage hydro alcoolisée (pas besoin d'eau et de moyens d'essuyage). Une consommation de 1 flacon de 100 ml/semaine est à prévoir.

Des stocks seront mis en place dans les agences après avoir reçu les instructions du service ACHAT (fournisseur, références, tarifs,...).